

Recueil des Actes Administratifs

Actes de l'Exécutif départemental du 27 juin 2022 au 27 juin 2022

Sommaire

Autres ACTES

Arrêté du 27 juin 2022 portant délégation de signature au Directeur Général des Services et à certains de ses collaborateurs ----- 1661

Actes de l'Exécutif départemental

**ARRETE DU 27 JUIN 2022 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR
GENERAL DES SERVICES ET A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS -**

-Arrêté du 27 juin 2022-



Transmis Contrôle de Légalité le :

Publié le :

Bar-le-Duc, le

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ACCORDÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
ET À CERTAINS DE SES COLLABORATEURS**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 3221-3,

VU les délégations qui lui ont été accordées par le Conseil départemental de la Meuse,

VU l'arrêté d'organisation des services du Département de la Meuse,

VU l'arrêté de délégation de signature accordée au Directeur général des services et à certains de ses collaborateurs en date du 6 mai 2022.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée en toutes matières à :

- **M. Dominique VANON**, Directeur général des services départementaux,

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué :
 - les courriers portant décision individuelle de recrutement et de départ de fonctionnaires ou d'agents non-titulaires positionnés sur postes permanents,
 - les courriers et arrêtés en matière disciplinaire,
 - les arrêtés portant nomination de stagiaire et titularisation,
 - les arrêtés d'avancements de grade et de promotions internes,
 - les arrêtés de NBI,
 - les arrêtés de délégation de signature,
 - les arrêtés d'organisation des services,
 - les arrêtés d'attribution de logement et véhicule de fonction,
 - les arrêtés de régime indemnitaire pour les agents en position d'encadrement,
 - des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'il évalue directement.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Dominique VANON**, Directeur général des services, ses délégations sont accordées dans l'ordre suivant à :

- **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint en charge du développement humain,

Marie Helene UZE le 28/06/2022
Moufida AZOUZ le 26/06/2022
Dominique VANON le 24/06/2022

Page 1 sur 3



- **Mme Anne-Sophie PEROT**, Directrice générale adjointe en charge de la transformation de l'action publique et des ressources,

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint en charge du développement humain

sur les missions du pôle développement humain : politiques sociales, travail social et médico-social, enfance-famille, autonomie, éducation et culture.

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué,
- des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'il évalue directement.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint, ses délégations seront accordées à **Mme Anne-Sophie PEROT**, Directrice générale adjointe.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Anne-Sophie PEROT**, Directrice générale adjointe en charge de la transformation de l'action publique et des ressources

sur les missions du pôle de transformation de l'action publique et des ressources : finances et affaires juridiques, ressources humaines, patrimoine bâti, innovation et systèmes d'information.

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué,
- des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'elle évalue directement.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Dominique VANON**, Directeur général des services départementaux de **M. HAROTTE**, et de **Mme Anne-Sophie PEROT**, Directeurs généraux adjoints, les délégations énumérées à l'article 1^{er} du présent arrêté seront exercées dans la stricte limite du périmètre d'intervention de leur direction ou de leur mission respective par :

- **Mme Valérie VAUTIER**, Directrice des ressources humaines
- **M. Olivier AMPS**, Directeur des finances et des affaires juridiques
- **M. Didier MOLITOR**, Directeur des systèmes d'information
- **Mme Mélissa MARCHAND**, Directrice du patrimoine bâti
- **M. Martin BOLLAERT**, Directeur de la communication
- **Mme Virginie BAILLY**, Directrice des routes et de l'aménagement
- **M. Guillaume GIRO**, Directeur de la transition écologique
- **M. Alain BOCCIARELLI**, Directeur de l'attractivité et du développement des territoires
- **Mme Stéphanie MIELLE**, Directrice de l'emploi, de la mobilité, de l'habitat et du logement
- **Mme Christine JUNALIK**, Directrice de l'éducation et de la culture
- Direction des maisons de la solidarité et de l'insertion
- **Mme Laure GERVASONI**, Directrice de l'autonomie
- **Mme Fanny VILLEMIN**, Directrice de l'enfance et de la famille

ARTICLE 5 : Les délégations résultant de l'arrêté en date du 6 mai 2022 accordées au Directeur général des services et à certains de ses collaborateurs sont abrogées.

ARTICLE 6 : Monsieur le Président du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.



JEROME DUMONT
2022.06.27 09:09:49 +0200
Ref:20220624_143900_1-3-S
Signature numérique
le Président

DUMONT Jérôme

Jérôme DUMONT
Président du Conseil départemental

DESTINATAIRES :

- Mme le Préfet - Contrôle de Légalité
- M. le Payeur Départemental
- Dominique VANON, Directeur général des services
- Laurent HAROTTE, Directeur général adjoint en charge du développement humain
- Anne-Sophie PEROT, Directrice générale adjointe en charge de la transformation de l'action publique et des ressources
- Valérie VAUTIER, Directrice des ressources humaines
- Olivier AMPS, Directeur des finances et des affaires juridiques
- Didier MOLITOR, Directeur des systèmes d'information
- Mélissa MARCHAND, Directrice du patrimoine bâti
- Martin BOLLAERT, Directeur de la communication
- Virginie BAILLY, Directeur des routes et de l'aménagement
- Guillaume GIRO, Directeur de la transition écologique
- Alain BOCCIARELLI, Direction du Développement de l'attractivité et du développement des territoires
- Stéphanie MIELLE, Directrice de l'emploi, de la mobilité, de l'habitat et du logement
- Christine JUNALIK, Directrice de l'éducation et de la culture
- Direction des maisons de la solidarité et de l'insertion
- Laure GERVASONI, Directrice de l'autonomie
- Fanny VILLEMEN, Directrice de l'enfance et de la famille.

Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie départementale
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 30/06/2022

Date de dépôt légal : 30/06/2022

ISSN : 2494-1972